

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du lundi 14 mai 2018 à 20 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, DURANDOT, KOLLY, ORVAIN et MM. AUGER, BLANC, DACLIN, DAVID, FREZIER, GRESSET, LAMOURET, PANISSET, PARIZOT, PESSE GIROD, RADOUAN, SIMON et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : Mmes MEYNIER N, MEYNIER L, Mmes Maryse VINCENT, C. MENTION, qui donnent pouvoir respectivement à A.WAILLE et E. BACLET

SECRETARE DE SEANCE : Mme Emmanuelle Baclet

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2018 :

Ce compte rendu ne recevant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2/Comptes rendus de réunions :

- **Le 16 avril 2018 - Assemblée générale du nouveau comité des fêtes:**

Composé de 14 membres, M. Guy FAURE, président, Mme Jennifer BALESTIE, vice-présidente, Jean-Luc LOEVENBRUCK, trésorier, M. BERTRAND, trésorier-secrétaire.

Gérard Auger, Jean-Marc Pannisset, élus représentants la municipalité.

Le nouveau comité des fêtes prépare la fête de la musique qui aura lieu place de l'Hôtel de Ville le soir du jeudi 21 juin.

Trois match de football de la coupe du monde seront retransmis à l'Epinette (10 et 11 juillet à 20 h, 15 juillet à 17h). Une réunion pour préparer les manifestations a eu lieu le mercredi 15 mai en mairie.

La fête patronale des 8 & 9 septembre est également en préparation.

Ce nouveau comité des fêtes souhaiterait un rapprochement avec le comité des fêtes de Cuttura.

- **Commission du personnel :**

Recrutement d'un nouvel agent : Pierre Chanfremoi de Crenans, recruté pour 4 mois en remplacement de Yannick Meynier.

Une personne au service technique effectue un stage d'un mois, proposé par L'ADAPEMONT (accompagnement socio-professionnel).

Une commission du personnel se déroulera le 22 mai à 18 h 30 pour régulariser la situation de certains agents.

- **Conseil d'école :**

Ecole maternelle de Saint-Lupicin – 68 élèves à ce jour, 71 élèves devraient être présents à la rentrée de septembre.

Points forts :

Le projet d'école est établi sur 3 ans. Stabilité de l'équipe éducative (enseignantes et ATSEM), bonne fréquentation des élèves, relations sereines avec les parents, mise en œuvre d'un projet d'accueil spécifique

pour les moins de 3 ans, partenariat avec la crèche de Coteaux du Lizon, parents et collectivité locale sont satisfaits de l'école.

Points à approfondir :

Ouverture de l'école aux parents,
Relations école maternelle/école élémentaire,
Maîtrise de la langue française,
Travail inter-classe, inter-âge,
Travailler en réseau avec les autres écoles du plateau (USEP), partenaires (Mini-crèche, Maison de l'enfance, conservatoire...),
Développer le numérique.

Ecole élémentaire – 97 élèves à ce jour, 99 élèves à la rentrée de septembre.

Points forts :

Prise en compte de l'hétérogénéité des niveaux d'acquisition des élèves, constitution de fiches de suivi internes à l'école accessibles sur un espace numérique collaboratif, mobilisation de dispositifs (PPRE, prise en charge du RASED),
Elaboration d'outils coopératifs, parcours citoyen, formation OCEE, séjours coopératifs, classes transplantes, conseils d'enfants,
Amorce de la liaison inter-cycles pour favoriser la continuité des parcours des élèves,
Association USEP du plateau active,
Investissement de la commune pour doter l'école de matériel numérique pour favoriser l'accès de tous les élèves,
Intégration de l'école en 2017/2018 dans un projet académique innovant PARDIE pour améliorer le climat scolaire.

Points à approfondir :

Stabilisation de l'équipe enseignante, renforcer le travail en équipe, la cohérence avec le périscolaire,
Améliorer le climat scolaire,
Développer des actions relatives à l'éducation, à la citoyenneté,
Renforcer l'autonomie et la coopération entre les élèves.

Les élus félicitent les équipes pour l'amélioration du climat scolaire en primaire. Un travail important a été fait.

• **STEP (station d'épuration) – Rapport du SATESE (service départemental)**

Le bilan annuel a été présenté : diagnostic sur les sites de Saint-Lupicin, Les Lunettes (pour Cuttura et Ravilloles). L'arrêté de biotope concernant la sauvegarde des écrevisses est toujours d'actualité.....

La station est ancienne (1991), 2 770 personnes sont raccordées au réseau collectif (Saint-Lupicin, Ravilloles et Cuttura). 63 foyers ont un système d'assainissement autonome.....

Les travaux de traitement du phosphore et l'auto surveillance des bassins d'orage sont pratiquement terminés.

Le réseau s'établit ainsi :

	<u>Unitaire :</u>	<u>Séparatif :</u>
Ravilloles :	1.15 km	3.65 km
Saint-Lupicin :	9.80 km	8.20 km
Cuttura :	0.10 km	3.20 km
Collecteur transit :		3.60 km

La production des boues est insuffisante en ce moment, des prélèvements seront effectués plus tard dans le courant de l'année.

En conclusion, le système est qualifié d'acceptable par le conseil départemental, la station est bien entretenue et les boues valorisées par le GAEC Jeanod de Vescles.

- **Diagnostic assainissement**

L'étude est réalisée sur une année par le cabinet Verdi. A l'issue, les plans des réseaux seront mis à jour.

Deux diagnostics sur le milieu récepteur seront effectués, l'un pour la Sté Plastivaloire, l'autre pour le Centre des sclérosés.

La prochaine réunion aura lieu au mois d'août.

- **Immeuble Bourbon – acquisition auprès de la sté Plastivaloire**

La signature de l'acte a été réalisée. Pour permettre à la société de terminer le déménagement des locaux, un bail précaire est à signer entre les deux parties, soit du 14 mai au 14 novembre 2018. Il est proposé une location de 3 500.00 €. Le conseil donne son accord.

3/ Délibérations :

3-1 Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée "la source"

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,
FIXE la participation de la Commune au fonctionnement de l'Ecole Privée "La Source" pour l'année scolaire 2017/2018 aux montants suivants :

- Ecole Maternelle : 1202.68 € par élève résidant à Coteaux du Lizon soit 6 013.39 euros
- Ecole Primaire : 462.55 € par élève résidant à Coteaux du Lizon soit 9 713.56 euros

3-2 Renouvellement convention COMMUNE / GAEC JANOD / CHAMBRE AGRICULTURE JURA Recyclage des boues de la STEP

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,
AUTORISE le maire à signer la convention de renouvellement pour une durée de cinq ans.

3-3 Dotation exceptionnelle groupe scolaire Bernard Clavel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
ACCORDE une dotation exceptionnelle de 1000 euros au groupe scolaire Bernard Clavel, pour l'année 2017/2018.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement communal 2018

3-4 Subventions 2018 associations et écoles

DIT que ces subventions seront versées sous réserve de bonne réalisation des actions prévues et de la mise à disposition des documents nécessaires au paiement.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement communal 2018, pour un montant total de : 29 282 €.

3-5 Avis Projet Régional de Santé

Conformément à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé de l'ARS Bourgogne Franche Comté, l'ARS a élaboré son Projet Régional de Santé (PRS).

Tel que le prévoit le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016, le PRS est désormais soumis pour avis à différents acteurs publics dont les communes.

Après avoir pris connaissance du Projet Régional de Santé (PRS) proposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE un avis négatif au Projet Régional de Santé (PRS) proposé par l'Agence Régional de Santé Bourgogne Franche-Comté.

4/ Questions diverses :

Incivilités à la médiathèque : M. le Maire a reçu une lettre d'excuse de l'une des familles.

Crèche : les travaux programmés en 2017 sont en cours de réalisation (enrobé dans la cours, jeux à installer).

Epareuse : la commande du matériel a été effectuée, de même pour les pneus du tracteur et divers matériels (achats prévus au budget).

Bâtiment Bourbon : une consultation est lancée pour démolition partielle et désamiantage.

Ordinateur portable commandé pour le secrétariat de mairie et 2 ordinateurs à l'école maternelle.

Pierre Daclin signale des incivilités à proximité du stade.

SOGEDO - Lieudit de Buclans : prévoir la défense incendie, à voir avec M. Schweitzer de la Sogedo.

Ets PROCESS INDUSTRIE : la signature de la vente par la commune à la société a été effectuée devant notaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 23 h 00.